

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif



Séance tenue le 3 novembre 2004

Numéro de la résolution CE04 2057

Il est

RÉSOLU :

- 1- de donner un accord de principe à l'avant-projet de Politique du patrimoine;
- 2- de confier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le mandat de tenir une consultation publique portant sur les orientations contenues dans l'avant-projet de politique, le tout conformément à l'article 83 de la Charte de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1041231011
12.001

-- Signé par Colette FRASER/MONTREAL le 2004-11-09 15:57:51, en fonction de /MONTREAL.

Frank ZAMPINO

Colette FRASER

Président du comité exécutif

Greffière adjointe par intérim